

Renouvellement de la charte Erasmus+

L’ENTPE a déposé au printemps dernier sa demande de renouvellement de la charte Erasmus pour l’enseignement supérieur (ECHE). L’Ecole attend encore la notification officielle mais les derniers échos de l’Agence Erasmus+ tendent à confirmer que le renouvellement est en bonne voie.

/// Charte Erasmus+ 2021-2027 : un cadre européen de qualité

En postulant à la charte Erasmus, l'ENTPE s'est engagée à contribuer aux objectifs de **modernisation et d'internationalisation de l'enseignement supérieur** de même qu'à respecter les principes et les exigences européennes liés à la charte ECHE du programme 2021-2027, soit :

- Assurer l'égalité des chances des bénéficiaires à la mobilité (non-discrimination et inclusion).
- Assurer la reconnaissance des acquis des activités réalisées dans le cadre du programme Erasmus+.

- Favoriser la mise en place de l'initiative de la carte étudiante européenne.
- Inciter les étudiants à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.
- Promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active des participants au programme Erasmus+.

Concrètement, le renouvellement de la charte Erasmus permettra la **poursuite des activités de mobilités étudiantes et enseignantes dans le cadre du programme Erasmus+.**

L'ENTPE va désormais engager le **renouvellement de ses accords** avec les institutions partenaires du programme qui concernent particulièrement les mobilités académiques réalisées en 3e année hors école.

/// *Erasmus Without Paper (EWP)*

Il est également à noter que ce nouveau programme Erasmus+ s'accompagne d'une digitalisation progressive des processus liés aux mobilités : le réseau *Erasmus Without Paper (EWP)*. Ainsi :

- En 2021, les établissements devront utiliser le réseau EWP pour **gérer les accords interinstitutionnels et les contrats pédagogiques en ligne.**
- En 2022, les coordonnateurs de la mobilité devront utiliser le réseau pour **envoyer/recevoir les candidatures et les acceptations d'étudiants.**
- En 2023, les institutions devront utiliser le système pour **échanger les relevés de notes relatifs aux mobilités.**

L'application mobile Erasmus+ est en cours de mise à jour afin de fournir aux étudiants un point d'entrée unique pour toutes les informations et procédures liées à la mobilité.

CONTACT

Direction du développement, de la formation continue et de l'international

E-mail : ddfci@entpe.fr